CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la première insertion, DIX PIASTRES PAR ALS payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible à l'année avancée.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Annonces publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour *chaque insertion* subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront *cités aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.*

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des *avis commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HYATON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURRAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour frets passage, s'adresser à

TOURNÉ & BECKWITH, Agents.
26 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui voudront partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 6av

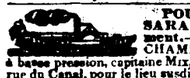

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 31 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis.	Les Lundis,
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

JOHN DOUGLASS.
28 mars—30

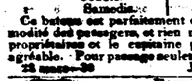

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et les ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur IRONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au face la rue Conti ou à

BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai—27 rue Gravier.

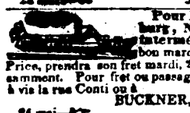

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression MERCHANT, capitaine SWI' ner, partira désormais régulièrement, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chemins partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à JOHN KILSHAW JR.
[24 mai]

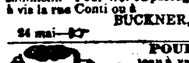

POUR PHILADELPHIE, Le navire paquebot régulier EDWARD-BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira le 30 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le pateau 32 ou à JS. REED & Co.
1er mai rue Royale, No. 35

Le navire Edward Bonnaffé sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

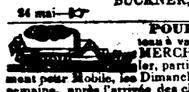

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capt. W. Watson, ferra voile positivement le 24 mai—Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face le poteau No. 60, ou à JAMES REED & Co.
24 mai 35, Royale

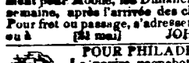

POUR PORTSMOUTH, N. H.—Le A1 navire APOLLO, capitaine Grace, peut encore recevoir 150 balles de coton, pour compléter sa cargaison. Pour ce tret ou passage, s'adresser à bord ou à WM. G. HEWES & Co.,
20 mai 47 Camp.

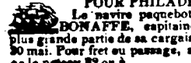

POUR LA MOBILE—La goélette paquebot OREGON, capit. Mildram, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au face la rue Poydras, ou à LINCOLN & MAYNARD,
16 mai 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour les Ports d'Europe.

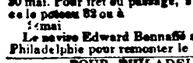

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 500 à 600 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à HARROD & QUARLES, 24 Douane.
10 mai

POUR LIVERPOOL—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, un peu après le raifroad, ou à Wm. VANCE, 17 Douane
9 mai

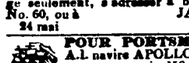

POUR MARSEILLE.

Le brick CLEMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à LEGENDRE & SAMORY,
9 mai No. 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

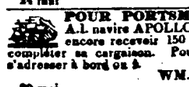

POUR BRAZORIA, [Texas.]: La goélette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à J. REED & Co,
25 mai rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre recevra son chargement en 5 jours. Et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co.
22 mai

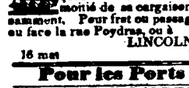

POUR MATANZAS—La jolie goélette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu—Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à M. G. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
7 mai

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à R GRONING & Co.
5 mai

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Geereult, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à KOHN, DARCANTEL & Co.
26 mai (19 av)

A FRÊTER OU A VENDRE—Le brick fin voilier CORAL, de New-York, de 127 tonneaux, tirant neuf pieds d'eau lorsqu'il est chargé Pour d'autres détails s'adresser au capitaine à bord en face de la rue St. Louis, ou à EASTMAN & BROTHERS,
23 mai No. 30, Vieille Levée

A FRÊTER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1300 barils. S'adresser à THOMAS BARRETT & Co
10 mai

A FRÊTER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Freman. S'adresser à HARROD & QUARLES, 24, Douane
6 avril

A FRÊTER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 236 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à JACOB A. PECK, 29 Bienville.
13 av

A FRÊTER—La barque anglaise A. L VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à R. & J. CURRELL
10 mars—27

A FRÊTER pour un des ports du Sud—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Cross, de 130 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY.

A VENDRE.—La jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à JAMES REED & Co. 35, rue Royale.
6 av

TOILE D'EMBALLAGE & CORDAGES —300 pièces de Toile du Kentucky; 200 rouleaux de corde en débarquement des steamers Missouriain et Tuckina, et à vendre par Wm. G. HEWES & Co,
26 mai 47, rue du Camp.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, 200 Barriques Vin de Bethfort : 100 do. de Bergasse.
24 mai E. TASTET & A. DELAMARE.

DEPOT de Voitures de la Louisiane—No. 45 et 46, rue Royale; les soussignés reçoivent par tous les arrivages de New-York, de nouvelles voitures et ont en ce moment en débarquement 48 carrosses, parmi lesquels des berlinoches, landaus, berlots, cabriolets, à deux places, do. à 1 place; landaus; charrots légers, &c. &c. tous parfaitement finis et du meilleur style des diverses manufactures des Etats-Unis.—Les dites voitures seront vendues à des prix très modérés et à des conditions avantageuses.
24 mai—15 H. BEACH & Co.

Avis de Banques et de Cies.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE,
Nlle. Orléans, 19 Février, 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque, donnent avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 30 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures (les Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 6 Juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessionaire, un certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, partages, ventes judiciaires *légalement vérifiées*, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU,
J. B. LEPRETRE,
M. S. CUCULLU, } Commissaires.
14 mai

BANQUE DE CARROLLTON.

LE comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total dû sur le capital en actions dont il aurait droit sur le nombre payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.

16 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS est donné par les présentes que la direction de cette institution à la Nouvelle Orléans élira le 14 juin prochain les directeurs des différentes succursales qui doivent être établies à Bâton Rouge, Bayou Sarah, Idropolis et Providence, et que ladite direction élira aussi en même temps les caissiers de ces différentes succursales. Adresser jusqu'au dit jour les demandes dans les bureaux de la Banque.

26 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.

CETTE Banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 90 jours de vue.
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques et après 15 juin; 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain Avis est donc donné par les présentes que ledits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction.
9 avril F. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—30

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été :

DE CARROLLTON.

Un char à cheval à 4 heures du matin.
" à vapeur 6 "
" 8 "
" 10 "
" 12 "
" à cheval à 2 heures de l'après-midi,
" 4 "
" 6 "
" 8 heures du soir,
" à cheval à 10 "

DE LA NOUVELLE-ORLEANS :

Un char à vapeur à 7 heures du matin,
" 9 "
" 11 "
" 1 "
" 1 heure de l'après-midi.
" 3 "
" 5 "
" 7 "
" 9 du soir.

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, de la place à laquelle il commencera à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.

Nlle-Orleans, 15 avril 1836.
28 avril L. F. GENERES.

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.
16 mai

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Elisa Baldwin, sise à l'encoignure des rues Cerandelet et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à HENRY CARLETON.
13 av

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée en par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépennances, cuisines, etc. situés dans la rue Bagatelle.—S'adresser à A. RASCH, 75 Chartres.
19 mars—27

PERDU.—Echappé de chez M. Gaienié dans le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haut de 12 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Un récon pense libéralement sera donnée à celui qui le ramènera à G. DORSEY,
8 mai—27 38 Nouvelle Levée

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de 200 à 225 par mois et délayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—2m dans les bureaux de la compagnie.

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gosaurin et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera à M. Joseph Cuvillier, not. pub. ou à Claude Gosaurin, qui a consenti à faire le paiement en ayant été frustré, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—27

LA clé conduit par la garde-ville à l'écurie de Mme Ve. Miller, rue St. Louis et Bourbon, les chevaux suivants, savoir :

Le 21 courant, un étalon isabelle de 7 à 8 ans, pieds et front blancs, avec selle et bride en mauvais état.

Le 22, un petit cheval noir, front et 2 pieds de derrière blancs et un T à la cuisse du montoire.

Le 23 ou 24, un petit cheval gris à tout crin, sans marque apparente, de 6 à 7 ans, les 4 pieds noirs.

Si les dits chevaux ne sont pas réclamés et les frais payés, ils seront vendus par M. P. A. Guillotet, contr., mément aux ordonnances de police, &c

25 mai—10. J. PENAS.

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.

CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St. Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.

Prix : 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

AVIS—Attendu qu'il est positif que Alexandre A. Murray Caw, appartenant autrefois à la maison J. E. Poizat & co, de St. Thomas, s'est livré à des opérations illégales et répréhensibles à la dite maison, et a depuis quitté l'Ile ; les soussignés se voient dans la nécessité d'annoncer que le dit Alexander Murray Caw n'est plus associé de la maison J. R. Poizat & co., et conséquemment qu'aucune opération faite ou commencée par lui ne sera considérée obligatoire pour nous.

Saint Thomas, 25 avril 1836.
27 mai—12 J. R. POIZAT & Co.

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de 3 piastres par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées qu'bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luxemburg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov—37

A VENDRE—Une négresse créole, âgée d'environ 24 ans, parlant français et anglais. bonne domestique de maison et très fidèle, bonne blanchisseuse et repasseuse. On peut la voir, en s'adressant au no. 138, rue Gravier. Conditions, comptant. 14 mai—27

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 120 paniers Champagne,
20 caisses Cerises à l'eau-de-vie, bouteilles blanches
10 dito Sardines à l'huile, de Colin,
20 dito Conserves de Colin.
E. TASTET & A. DELAMARE.
26 mai rue St Louis, No 20

LINCOLN & MAYNARD, nos. 28 et 29 Nlle. Levée, offrent à vendre les articles suivans, reçus en consignation, en débarquement, savoir:

500 langues de bœufs fumées; 500 lb saucissons de Bologne; 19 barils bœuf sec; 100 do qualité inférieure; 100 do porc mess, étampé; 170 do farine supérfine et 25 de whiskey commun. 2 juin

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SUCCESSION de Pasch.—Vente par le testateur des testamens—Mercredi huitième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignant les rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre à moi présenté par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente au plus offrant et dernier enchérisseur comptant et en bon fonds, savoir, outils orateurs &c.

1o. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du Mississippi sur le côté supérieur de la porte qui se trouve près de l'église St. Gabriel en descendant, composée de 1o. Une portion de terre mesurant onze arpents de face, sur une profondeur de 35 à 40 arpents, borné du côté supérieur par la terre de Bernard Allain, et du côté inférieur par la terre des héritiers d'un nommé Brown comme on le suppose. 2o. Une portion de terre sise à environ 5 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississippi, mesurant 5 arpents et demi plus ou moins de face, sur une profondeur d'environ 60 arpents de fond, il se trouve sur un point, borné d'en haut par terre supposée appartenir aux héritiers d'un nommé Brown, et par en bas par terre appartenant aux héritiers de C. Baldwin 3o. Une autre portion de terre sise à environ 8 arpents plus haut en montant le fleuve Mississippi, que la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, mesurant 8 arpents de face sur une profondeur d'environ 30 arpents sur la ligne inférieure la profondeur de la ligne supérieure n'est pas connue, bornée sur la ligne supérieure par la terre de madame Margaret Le Blanc veuve de Elie Hébert, et sur la ligne inférieure par la terre de Bernard Allain ci-dessus mentionné.

La dite habitation établie et cultivée comme une sucrerie, ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui lui appartiennent.

Et les esclaves suivants attachés à la dite habitation savoir : Andrew, âgé d'environ 50 ans, Polly, âgée de 40 ans, Betty, âgée de 14 ans, Lewis, âgé de 4 ans, Littleton, âgé de 24 ans, Isom, âgé de 24 ans, Sam Ford, âgé de 44 ans, Frank, âgé de 19 ans, Flora, âgé de 45 ans, maladive; Charlotte, âgé de 17 ans et son enfant, Polly, âgée de 18 mois, Mary, âgée de 16 ans, Elick, âgé de 14 ans, Sinty, âgé de 13 ans, Little Stephen, âgé de 16 ans, Abraham, âgé de 32 ans, Peggy, âgée de 18 ans et son enfant Amanda, âgée de 2 ans, Parthénia, âgée de 20 ans, Bill, âgé de 15 ans, Beck, âgé de 40 ans, Buford, âgé de 8 ans, Gatesy âgé de 23 ans, Mary, 30 ans, Tom, 40 ans, Nancy, 25 ans, Elisa Liddle, 16 ans, Pleasam, de 10 ans, Henry, de 7 ans, Old Frank, 70 ans, Isaac, de 50 ans, Betsy Miller, 25 ans, Cooper, 50 ans, Caroline, 25 ans, et son enfant, Harry. 62 ans, Sukey, 45 ans, Joseph; 16 ans, Nancy, 14 ans, Rachael, 12 ans, Rose, 11 ans, Betsy Erwin, 17 ans, Manuel, 19 ans, Tom, 18 ans, Prosper 20 ans, Jack, 35 ans, Jacob, 25 ans, Sam Little, 25 ans, Environ, 18 ans, Jerry, 30 ans, Eliza Coleman, 20 ans, Henry Stepney, 55 ans, Milly, 35 ans et son enfant Tom, 11 ans, Delph, 28 ans, Stephen Stuart, 30 ans, Dinah, 16 ans, et son enfant Bob, 9 ans, Andy, 12 ans, Dimon, 30 ans, Bob, 40 ans. Anthony, 18 ans.

Une Sucrerie située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ vingt sept milles en bas de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente trois arpents de face au fleuve Mississippi, sur quarante arpents de profondeur, bornée sur la ligne supérieure par la terre de Mr. Joseph Gresnard, et sur la ligne inférieure par la sucrerie de Monsieur Lizard frères, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, telles que maison de maître, cuisine, hangard, maison à sucre, machine à vapeur, moulin, purgerie, cases à nègres, moulin à mule, écuries et autres constructions et les esclaves, savoir :

Blaise, nègre, quarante ans, commandeur; Jordon, nègre, trente cinq ans, nègre de champ; Elei, trente ans, charpentier et tonnelier; Henry, trente ans, laboureur; Jim, trente cinq ans, nègre de champ; Albert, mulâtre trente quatre ans, forgeron ingénieur; Daniel, vingt sept ans, nègre de champ, Ben (Hendaggrar) trente trois ans, nègre de champ, Frank, vingt sept ans, charretier et laboureur; Thomas Smith, vingt neuf ans, laboureur et scieur de long; Ben Smith, vingt sept ans; nègre de champ et tonnelier, Caye, vingt six ans, laboureur et charretier, George, vingt deux ans, nègre de champ, Ciesar, trente ans, nègre de champ, laboureur, Jim, trente trois ans, laboureur, charretier et bucheron; Davy, vingt cinq ans, nègre de champ; David, trente quatre ans, nègre de champ; Jacob, trente six ans, charretier et laboureur; Tom, trente deux ans, laboureur, Harry Green, vingt sept ans, nègre de champ; Abraham, trente six ans, laboureur et charretier, Collins, vingt deux ans, laboureur et charretier; February, vingt ans, nègre de champ; Nichola, 28 ans, nègre de champ; Alexandre, vingt ans, laboureur et charretier; Augustin, soixante ans, charpentier, Ben, dix-huit ans, laboureur; Smart dix huit ans, nègre de champ; Céleatin, quinze ans, laboureur; Daniel, quinze ans, charretier; Agenor, treize ans; Peter, douze ans; St. Louis douze ans ; Rose, vingt cinq ans, cuisinière, avec ses trois enfans, Marie, dix ans, Pirouna, sept ans, et Armand, de dix-huit mois ; Hélène, trente ans, et ses deux enfans, Mary, cinq ans, et Henry, trois mois; Appy, trente trois ans, et ses deux enfans, Allin, un an, et Washington, cinq semaines; Kinna, trente ans, avec son enfant Charles trois ans; Juillette, quarante ans; Phebe, vingt six ans, avec son enfant Ii riette, quatre ans; Marie, trente sept ans, blanchisseuse; Lucy, vingt sept ans, nègre de champ; Becky, vingt cinq ans, nègre de champ; Sophy, trente ans, négresse de champ; Maria, vingt cinq ans, cuisinière; Sylvy, vingt quatre ans, négresse de champ; Mathée, dix huit ans, négresse de champ Zémire, douze ans, Saraphine, douze ans, Hortense, quatre cinq ans, négresse de champ; William, trente ans, laboureur; Bob, trente trois ans, nègre de champ; Souffrance, vingt ans, avec son enfant Caroline, de six mois; Old Louis, soixante dix ans; Rachel, 30 ans, nègre de champ.

Conditions—Un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
9 mai—8,2ps Rég. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves —Succession de Richard Hébrard—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par dame veuve Hébrard, administratrice de ladite succession, ne lui serait pas accordé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ladite Dame Hébrard déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS,
6 juin rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves —Succession de Noël Carrière, h. c.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Isidore Honoré h. c. l. exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ladite Isidore Honoré, et l'exécuteur de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég des test
6 juin cour.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire — Je certifie par les présentes, que le 14 mai 1836, jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire de Zeolide Fondal, femme de Louis contre Louis Dubreuil, Dubreuil, son mari, dans les termes suivans, savoir:

Zeolide Fondal, femme de Louis Dubreuil contre Louis Dubreuil, son mari—No. 12832. Cette cause ayant été soumise à la cour pour la décision par les avocats des parties, la cour, après examen du témoignage, est d'opinion que la demanderesse a donné des preuves suffisantes du désordre qui règne dans les affaires du défendeur, et aussi qu'il y a une somme de $2221 de la demanderesse en sa qualité de tutrice de son enfant mineur C Magnon, dont une partie, soit $1660 ont été employées à l'acquisition d'une maison au nom dudit mineur —Il est en conséquence ordonné et adjugé qu'une séparation de biens ait lieu entre la demanderesse et le défendeur, son mari, et que jugement soit prononcé en faveur de ladite demanderesse dans son propre droit et comme ayant droit à l'usufruit et en qualité de tutrice de son enfant mineur ci-dessus désigné contre le défendeur pour la somme de six cent vingt deux piastres, avec intérêt légal à compter de la date dudit jugement jusqu'à parfait paiement et les dépens.

Jugement rendu le 14 mai 1836.
Signé, 19 mai 1836. C. WATTS.
(Contresigné) JOHN L. LEWIS, Greffier.

Jugement enregistré au dossier B. page 483, dans les dépens s'élèvent à $30 25 non compris les frais du shérif.

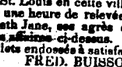

En témoignage de quoi, ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 19e jour de mai, l'an de notre Seigneur mil huit cent trente six, et le 60ème de l'indépendance des Etats Unis.

Montant du jugement....$621 00
Montant des frais..... 30 21
$651 25
6 juin THEODORE LEWIS, Dep. Greffier.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

A l'instar de Paris, en gros et en détail.

GAULHIAC & Co, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, viennent de recevoir par le navire Salem, un assortiment de parfumeries fines en crêmes d'amandes amères, crême de concombre, dito de limaçon, savons à la rose et d'amandes, dito des dames, poudre surfine, le régénérateur de cheveux philotrix, etc. mucillage, poudre de Liban, selenite pour la teinture des cheveux: peignes à nœuds en écaille, à étuper et à chignon, do. en buffe de toute façons, brosseries de toute espèce, nattes dites fausse queues, perruques d'hommes et de femmes; toupets métalliques et à crochets, tours à bandeaux lisses, rates de chair, frisettes et anglaises, coiffures faites pour les dames, etc. 1juin

REÇU par le navire Arab, de Liverpool: Egoines fines et communes, scies à raser, dos en cuivre et en fer, scies à couteaux, lames de scies, passepartouts de 6 à 7½ pieds de long, limes assorties, ciseaux et gouges pour charpentiers, do. pour menuisiers et tourneurs, fers doubles et simples pour varloppes, galères et rabots, couteaux à deux manches, et percez-vin, villebrequins, petits coffres d'outils, mèches de villebrequins fusils pour bouchers, couteaux à bouchers et cordonniers, couteaux avec ou sans fourchettes, un grand assortiment de couteaux de poche et canifs, couteaux à ressorts, canifs Je Rodgers & Son, rasoirs fins et superfins, ciseaux pour dames et à tailler, ciseaux pour tailler les arbres, crouteaux à tailler, et pour enfans. 1juin J LABADIE, 59 rue de la Levée.

TRAVAILLEURS—On demande bon nombre de Travailleurs actifs, auxquels on donnera constamment de l'emploi et de haut gages, pour la Compagnie du Railroad de l'Alabama, la Floride et la Georgie. Pour les conditions, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, à Pensacole 2 juin—18

SACS A PITRE—20 balles, à vendre par R G HOBBS.
28 mai 12, rue de la Douane

HUILE DE LIN en barils—En débarquement de la goliote Helena Catharina d'Amsterdam, et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER.
24 mai rue Bienville No. 45

CAFE & SUCRE—300 sacs Café de St. Yago; 100 barils Sucre de la Louisiane, en magasin et à vendre par THOMAS BARRETT & Co.
21 mai

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SUCCESSION de Pasch.—Vente par le testateur des testamens—Mercredi huitième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse encoignant les rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre à moi présenté par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente au plus offrant et dernier enchérisseur comptant et en bon fonds, savoir, outils orateurs &c.

1o. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du Mississippi sur le côté supérieur de la porte qui se trouve près de l'église St. Gabriel en descendant, composée de 1o. Une portion de terre mesurant onze arpents de face, sur une profondeur de 35 à 40 arpents, borné du côté supérieur par la terre de Bernard Allain, et du côté inférieur par la terre des héritiers d'un nommé Brown comme on le suppose. 2o. Une portion de terre sise à environ 5 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississippi, mesurant 5 arpents et demi plus ou moins de face, sur une profondeur d'environ 60 arpents de fond, il se trouve sur un point, borné d'en haut par terre supposée appartenir aux héritiers d'un nommé Brown, et par en bas par terre appartenant aux héritiers de C. Baldwin 3o. Une autre portion de terre sise à environ 8 arpents plus haut en montant le fleuve Mississippi, que la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, mesurant 8 arpents de face sur une profondeur d'environ 30 arpents sur la ligne inférieure la profondeur de la ligne supérieure n'est pas connue, bornée sur la ligne supérieure par la terre de madame Margaret Le Blanc veuve de Elie Hébert, et sur la ligne inférieure par la terre de Bernard Allain ci-dessus mentionné.

La dite habitation établie et cultivée comme une sucrerie, ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui lui appartiennent.

Et les esclaves suivants attachés à la dite habitation savoir : Andrew, âgé d'environ 50 ans, Polly, âgée de 40 ans, Betty, âgée de 14 ans, Lewis, âgé de 4 ans, Littleton, âgé de 24 ans, Isom, âgé de 24 ans, Sam Ford, âgé de 44 ans, Frank, âgé de 19 ans, Flora, âgé de 45 ans, maladive; Charlotte, âgé de 17 ans et son enfant, Polly, âgée de 18 mois, Mary, âgée de 16 ans, Elick, âgé de 14 ans, Sinty, âgé de 13 ans, Little Stephen, âgé de 16 ans, Abraham, âgé de 32 ans, Peggy, âgée de 18 ans et son enfant Amanda, âgée de 2 ans, Parth